Par consentement unanime, il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président présente à la Chambre, sous sa forme modifiée, le projet de rapport à titre de Quatrième rapport du Comité à la Chambre, le mercredi 18 juin ou le jeudi 19 juin 1986.

A 21 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Marie Carrière